

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 6 juin 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Laurent Blais, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Suzanne Perron, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Monsieur Yves Sénécal, conseiller
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Présentation du palmarès des municipalités.
- 1.3 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 2 mai 2016 et séance extraordinaire du 30 mai 2016.
- 1.4 Appuis financiers et demandes diverses.
- 1.5 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.6 Soutien à la démarche régionale en accessibilité à la saine alimentation.
- 1.7 Désignation des membres du comité de protection du patrimoine bâti.
- 1.8 Report d'heures de vacances du directeur général.
- 1.9 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant un aménagement sécuritaire de l'intersection du chemin de Saint-Jean (route 104) et chemin de la Bataille Nord et Sud.
- 1.10 Écocentre - Mandat service de gestion des matières résiduelles Phase II - Accompagnement, services professionnels.

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

- 2.1 Projet de règlement numéro 1250-30 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- modifier l'article 1299 relatif aux dispositions générales applicables aux usages et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis;
 - modifier les grilles des usages et normes des zones P-007, H-008, P-103, P-328, C-330 et H-330-2.
- 2.2 Demande de dérogation mineure numéro 2016-025 relative à l'implantation projetée d'une construction résidentielle au 20, rue du Moissonneur - Lot 5 595 001 du cadastre du Québec.
- 2.3 Demande de dérogation mineure numéro 2016-032 relative au lotissement projeté d'un terrain résidentiel au 191, rue Saint-Henri - Lot 1 916 703 en voie d'être modifié et remplacé par le lot 5 871 246 du cadastre du Québec.

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du projet règlement numéro 1250-31 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- modifier l'article 1071 relatif aux enseignes prohibées;
 - modifier l'article 1072 relatif aux enseignes autorisées sur l'ensemble du territoire;
 - modifier l'article 1123 relatif aux dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
 - agrandir la zone H-021 à même la zone C-030.
- 3.2 Adoption du second projet de règlement numéro 1250-30 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- modifier l'article 1299 relatif aux dispositions générales applicables aux usages et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis;
 - modifier les grilles des usages et normes des zones P-007, H-008, P-103, P-328, C-330 et H-330-2.
- 3.3 Avis de motion 2016-11 -Règlement numéro 1250-30 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- modifier l'article 1299 relatif aux dispositions générales applicables aux usages et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis;
 - modifier les grilles des usages et normes des zones P-007, H-008, P-103, P-328, C-330 et H-330-2.

- 3.4 Avis motion 2016-12 - Règlement modifiant le règlement numéro 1382-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.
- 3.5 Adoption du règlement décrétant une dépense et un emprunt de 125 000 \$ pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation de la caractérisation et démolition de l'église Christ-Roi, l'acquisition de matériel et divers autres travaux.
- 3.6 Adoption du règlement 1016-R.I.P. relatif aux animaux.

4. OCTROI DE CONTRATS

- 4.1 Octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagements paysagers sur diverses rues et l'aménagement du parc des Cigales.
- 4.2 Octroi d'un contrat pour des travaux civils électriques et des travaux électriques pour l'éclairage de la patinoire du parc Émilie-Gamelin.
- 4.3 Octroi d'un contrat pour la fourniture d'une camionnette avec cabine d'équipe.
- 4.4 Octroi d'un contrat pour la fourniture d'un camion 6 roues avec benne basculante et équipements à neige.
- 4.5 Octroi d'un contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues avec châssis de type « clear frame ».
- 4.6 Octroi d'un contrat pour la fourniture d'équipements, logiciels et services professionnels dans le projet de rehaussement des infrastructures de virtualisation.

5. COMMUNICATIONS

6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

- 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

7. GÉNIE

- 7.1 Autorisation donnée au Groupe Conseil Génipur inc. de soumettre une demande de modification à l'autorisation obtenue, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le plan quinquennal du Domaine de la Nature.

8. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 8.1 Autorisation de signature - Offre d'achat d'un immeuble excédentaire du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

9. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

- 9.1 Autorisation de signature - Contrat de licence type à l'usage des membres de PRETNUMERIQUE.CA - Bibliothèques.
- 9.2 Délégation d'autorisation de signature au directeur du Service des loisirs dans le cadre du Défi 350 La Prairie 2016.
- 9.3 Adoption de la politique culturelle.
- 9.4 Nomination d'un délégué de la Ville à l'assemblée générale annuelle de Loisir et Sport Montérégie.

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'une chef de division au contrôle financier et approvisionnement au Service des travaux publics.
- 10.2 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'une secrétaire au Service de sécurité incendie.
- 10.3 Nomination d'une commis permanente à semaine réduite à la bibliothèque Léo-Lecavalier.
- 10.4 Démission au poste d'inspecteur en prévention des incendies et transfert au poste de pompier au Service de sécurité incendie.
- 10.5 Démission d'un pompier au Service de sécurité incendie.
- 10.6 Autorisation de signature - Convention collective des pompiers à temps partiel.

11. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 11.1 Autorisation de fermeture de rues pour la tenue des Jeudis du Vieux-La Prairie.
- 11.2 Autorisation de fermeture de rue pour une fête de quartier - Rue Médard-Hébert.
- 11.3 Don d'habits de combat incendie au Honduras via le projet Tela Bomberos.

12. TRAVAUX PUBLICS

13. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 13.1 Dépôt du procès-verbal des rencontres tenues par le comité consultatif d'urbanisme le 6 avril 2016 et le 4 mai 2016.

13.2 Dérogations mineures.

- i. Dérogation mineure numéro 2016-025 relative à l'implantation projetée d'une construction résidentielle au 20, rue du Moissonneur - Lot 5 595 001 du cadastre du Québec.
- ii. Dérogation mineure numéro 2016-032 relative au lotissement projeté d'un terrain résidentiel au 191, rue Saint-Henri - Lot 1 916 703 en voie d'être modifié et remplacé par le lot 5 871 246 du cadastre du Québec.

13.3 PIIA.

- i. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-029 concernant un projet d'affichage commercial, assujettie au secteur PIIA « Vitrine autoroutière commerciale » - 985, boulevard des Prés-Verts, local #110 - Pannizza - Zone C-302.
- ii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-030 concernant un projet de rénovation résidentielle, assujettie au secteur PIIA « La Cité » - 185, rue Beaumont - Zone H-138.
- iii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-031 concernant la rénovation d'une construction accessoire, assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 191, rue Saint-Henri - Zone H-024.
- iv. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-033 concernant une construction résidentielle projetée comprenant trois logements, assujettie au secteur PIIA « Site patrimonial » - 370 à 374, rue Saint-Laurent - Zone H-024.
- v. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-034 concernant une construction accessoire de type terrasse, assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » - 170, boulevard Taschereau - Sogen - Zone C-124.
- vi. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-037 concernant un agrandissement résidentiel, assujettie au secteur PIIA « Chemin du Sault-Saint-Louis - à l'est de la rue Salaberry (parcours riverain) » - 1205, chemin du Sault-Saint-Louis - Zone H-704.
- vii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-036 concernant une construction résidentielle de type Habitation collective, assujettie au secteur PIIA « Domaine de la nature » - 125, rue de la Belle-Dame - Zone H-330-2.

- viii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-019 concernant un projet d'affichage commercial, assujettie au secteur PIIA « Vitrine autoroutière commerciale » - 985, boulevard des Prés-Verts, local #100 - Dairy Queen - Zone C-302.
- ix. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-039 concernant un projet d'affichage commercial, assujettie au secteur PIIA « Chemin de Saint-Jean » - 1200, chemin de Saint-Jean - Marché des Jardiniers - Zone C-405.
- x. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-040 concernant un projet de rénovation résidentielle, assujettie au secteur PIIA « Faubourg » - 292, rue Sainte-Catherine - Zone H-021.

13.4 Recommandation à la CPTAQ - Demande d'autorisation visant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 5 645 471 du cadastre du Québec (montée Saint-Grégoire).

14. VARIA

14.1 Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

15. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-06-193

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté, avec la modification suivante:

D'AJOUTER le point 14.1: Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PALMARÈS DES MUNICIPALITÉS

Le directeur général fait une courte présentation du palmarès des municipalités de La Presse-HEC 2016.

2016-06-194

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 à 19 h 30 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 30 mai à 18 h 30.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2016-06-195

SOUTIEN À LA DÉMARCHE RÉGIONALE EN ACCESSIBILITÉ À LA SAINE ALIMENTATION

ATTENDU le projet « Kateri en forme » ayant comme objectif de mettre en place des actions permettant l'amélioration ou l'intégration d'une saine alimentation;

ATTENDU que le projet prend fin en 2017;

ATTENDU que la Ville de La Prairie considère que ces sujets sont importants;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie s'engage à promouvoir la démarche régionale en accessibilité à la saine alimentation par le biais de ses différentes politiques (familiale, jeunes et aînés).

ADOPTÉE

2016-06-196

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DU PATRIMOINE BÂTI

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

QUE la conseillère Suzanne Perron et les conseillers Laurent Blais et Pierre Vocino soient désignés membres du comité de protection du patrimoine bâti pour l'année 2016.

ADOPTÉE

2016-06-197

REPORT D'HEURES DE VACANCES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU qu'aux termes de son contrat de travail, l'autorisation du Conseil doit être obtenue pour le report d'heures de vacances non-utilisées du directeur général l'année précédente;

ATTENDU que celui-ci demande un report de cent quarante (140) heures de vacances non utilisées entre le 1^{er} mai 2015 et le 30 avril 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

QUE cent quarante (140) heures de vacances non utilisées entre le 1^{er} mai 2015 et le 30 avril 2016, par le directeur général de la Ville de La Prairie, soient reportées dans la période comprise entre le 1^{er} mai 2016 et le 30 avril 2017.

ADOPTÉE

2016-06-198

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS CONCERNANT UN AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DE SAINT-JEAN (ROUTE 104) ET DU CHEMIN DE LA BATAILLE NORD ET SUD

ATTENDU que depuis plus de 17 ans, soit depuis le 1^{er} mars 1999, la Ville réitère sa demande auprès du ministère des Transports du Québec pour un aménagement sécuritaire de l'intersection chemin de Saint-Jean (route 104) / chemin de la Bataille Nord et Sud ainsi que pour l'installation d'une signalisation appropriée à ladite intersection;

ATTENDU les nombreuses résolutions adoptées à cet effet, soit les résolutions suivantes:

- 99-03-105, adoptée le 1^{er} mars 1999;
- 2003-06-308, adoptée le 10 juin 2003;
- 2007-07-304, adoptée le 10 juillet 2007;
- 2007-11-482, adoptée le 13 novembre 2007;
- 2009-05-196, adoptée le 12 mai 2009;
- 2012-12-498, adoptée le 11 décembre 2012;
- 2013-02-045, adoptée le 12 février 2013;
- 2014-08-282, adoptée le 25 août 2014;

ATTENDU le grave accident survenu, encore une fois, le 27 mai dernier, à l'intersection du chemin de Saint-Jean (route 104) et du chemin de la Bataille, s'ajoutant à de nombreux autres accidents, graves et mortels, survenus au même endroit;

ATTENDU que suite au décès du jeune Mathieu Trudel, survenu le 30 septembre 2007 à ladite intersection, le rapport d'investigation du coroner, daté du 1^{er} mai 2009, arrivait à la conclusion qu'un virage à gauche sur la route 104 était périlleux;

ATTENDU l'accroissement important et continu du nombre de véhicules qui emprunte quotidiennement cette intersection;

ATTENDU le nouvel aménagement réalisé par le ministère des Transports du Québec en 2014 et que la Ville ne considère pas comme étant sécuritaire, tel que mentionné dans sa résolution numéro 2014-08-282;

ATTENDU que dans ladite résolution, la Ville demandait de réaménager cette intersection afin d'y ajouter un feu de circulation;

ATTENDU qu'il est maintenant rendu prioritaire et urgent que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports prenne les mesures nécessaires afin de sécuriser de manière définitive cette intersection;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ et résolu :

DE RÉITÉRER, encore une fois, la demande adressée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et ce, de manière prioritaire, de procéder dans les meilleurs délais à une restructuration complète de l'aménagement de l'intersection du chemin de Saint-Jean (route 104) et du chemin de la Bataille Nord et Sud en incluant un feu de circulation afin de la rendre adéquate et sécuritaire.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à la ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Lucie Charlebois ainsi qu'au député de La Prairie, monsieur Richard Merlini.

ADOPTÉE

2016-06-199

**ÉCOCENTRE - MANDAT SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES PHASE II - ACCOMPAGNEMENT, SERVICES
PROFESSIONNELS**

ATTENDU la responsabilité des municipalités et de la MRC relativement à la mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) et que l'implantation d'un écocentre dans les secteurs Centre et Est en constitue un élément clé;

ATTENDU que les municipalités concernées par ce projet sont Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Saint-Mathieu et Saint-Philippe, totalisant une population de plus de 100 000 pour un nombre de portes à desservir total de plus de 40 000 en 2016;

ATTENDU que l'option à l'étude est celle d'un écocentre régional géré par la MRC, localisé de façon centralisée dans le parc industriel de Delson, sur un terrain appartenant à celle-ci;

ATTENDU la résolution 2013-06-259 adoptée par la Ville confirmant son implication pour la phase I du projet, soit la réalisation d'études d'avant-projet pour la construction d'un écocentre;

ATTENDU que pour poursuivre la phase II du projet, soit l'appel d'offres de services professionnels, la MRC de Roussillon devra recevoir la confirmation des sept (7) municipalités concernées par le projet;

ATTENDU qu'il pourrait être avantageux de combiner les différents mandats de la phase II dans un même appel d'offres;

ATTENDU que pour chacun des mandats à réaliser dans la phase II, l'accord préalable de chacune des municipalités participantes, par résolution, sera nécessaire et qu'une clause à cet effet sera prévue à l'appel d'offres;

ATTENDU que les coûts reliés à la phase II du projet seront répartis entre les municipalités concernées, et ce, selon le nombre de portes inscrites au rôle d'évaluation municipal de l'année en cours au moment de facturer;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la Ville de La Prairie confirme à la MRC de Roussillon son accord pour que cette dernière procède à l'appel d'offres de services professionnels en y incluant la dernière étude de la phase I (mesures de mitigation) et procède à la réalisation de ce mandat pour lequel la Ville a déjà donné son accord par le biais de sa résolution 2013-06-259.

QUE suite aux résultats de la dernière étude de la phase I (mesures de mitigation), la MRC établira un nouveau coût estimé pour les immobilisations et opérations d'un écocentre régional et que suite à ces données, chacune des villes participantes devra donner son accord par le biais d'une résolution envoyée à la MRC, pour la poursuite des études (honoraires professionnels et demandes de C.A.)

QUE le conseil de la Ville de La Prairie s'engage, le cas échéant, à payer à la MRC de Roussillon les coûts relatifs à chacun des mandats de services professionnels qu'elle aura approuvé par résolution, et ce, jusqu'à un montant maximum d'approximativement 96 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-30

À la demande de monsieur le maire, le directeur général explique les objets du projet de règlement numéro 1250-30 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- modifier l'article 1299 relatif aux dispositions générales applicables aux usages et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis;
- modifier les grilles des usages et normes des zones P-007, H-008, P-103, P-328, C-330 et H-330-2;

ainsi que les conséquences de son adoption.

Le maire invite ensuite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur ce projet de règlement.

Aucune question ou commentaire particuliers n'est alors soumis à l'attention des membres du conseil.

Par la suite, la greffière identifie chacune des dispositions du projet qui sont susceptibles d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-025 RELATIVE À L'IMPLANTATION PROJÉTÉE D'UNE CONSTRUCTION RÉSIDENITIELLE AU 20, RUE DU MOISSONNEUR - LOT 5 595 001 DU CADASTRE DU QUÉBEC

La demande vise à rendre conforme l'implantation d'une construction résidentielle en structure contiguë à 6,77 mètres de la limite arrière du terrain au lieu des 8 mètres prévus au règlement de zonage numéro 1250. La dérogation, si acceptée, sera de l'ordre de 1,23 mètre.

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-032 RELATIVE
AU LOTISSEMENT PROJETÉ D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL AU 191,
RUE SAINT-HENRI - LOT 1 916 703 EN VOIE D'ÊTRE MODIFIÉ ET
REPLACÉ PAR LE LOT 5 871 246 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

La demande vise à rendre conforme le nouveau lotissement du terrain où est implantée une construction résidentielle unifamiliale en structure isolée. Le terrain aura une profondeur de 20,48 mètres au lieu des 28 mètres prévus au règlement de zonage numéro 1250. La dérogation, si acceptée, sera de l'ordre de 7,2 mètres

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

2016-06-200

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-31 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de règlement suivant:

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-31

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- modifier l'article 1071 relatif aux enseignes prohibées;
- modifier l'article 1072 relatif aux enseignes autorisées sur l'ensemble du territoire;
- modifier l'article 1123 relatif aux dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
- agrandir la zone H-021 à même la zone C-030.

QUE le conseil mandate la greffière pour fixer, le cas échéant, la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

2016-06-201

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-30
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le second projet de règlement suivant :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-30

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- modifier l'article 1299 relatif aux dispositions générales applicables aux usages et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis;
- modifier les grilles des usages et normes des zones P-007, H-008, P-103, P-328, C-330 et H-330-2.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2016-11

**RÈGLEMENT 1250-30 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1250**

Avis de motion est donné par madame Ève Barrette-Marchand qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- modifier l'article 1299 relatif aux dispositions générales applicables aux usages et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis;
- modifier les grilles des usages et normes des zones P-007, H-008, P-103, P-328, C-330 et H-330-2.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

AVIS DE MOTION 2016-12

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1382-M
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS
ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE**

Avis de motion est donné par monsieur Laurent Blais qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1382-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

2016-06-202

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1389-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 125 000 \$ POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE LA CARACTÉRISATION ET DÉMOLITION DE L'ÉGLISE CHRIST-ROI, L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET DIVERS AUTRES TRAVAUX

ATTENDU l'avis de motion 2016-10 donné lors de la séance extraordinaire tenue le 30 mai 2016;

ATTENDU que toutes et chacune des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées, notamment celle relative à la dispense de lecture du règlement;

ATTENDU que ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 125 000 \$, que l'objet de ce règlement est de pourvoir au paiement des honoraires professionnels pour la réalisation de la caractérisation et démolition de l'église du Christ-Roi, à l'acquisition d'un logiciel et de lecteurs à puce, système RFID, pour la bibliothèque Léo-Lecavalier, à l'implantation d'un système de cadenassage au Service des travaux publics, à l'installation de télémétrie aux postes de pompage Symbiocité ainsi qu'à des travaux de réparations urgentes au chalet du parc du Bassin de La Prairie;

ATTENDU que l'emprunt de 125 000 \$ est remboursable sur une période de cinq (5) ans, par les contribuables de l'ensemble de la municipalité;

ATTENDU que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1389-E

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 125 000 \$ POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE LA CARACTÉRISATION ET DÉMOLITION DE L'ÉGLISE CHRIST-ROI, L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET DIVERS AUTRES TRAVAUX

ADOPTÉE

2016-06-203

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1016-R.I.P. RELATIF AUX ANIMAUX

ATTENDU l'avis de motion 2016-09 donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1016-R.I.P.

RELATIF AUX ANIMAUX

ADOPTÉE

2016-06-204

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS SUR DIVERSES RUES ET L'AMÉNAGEMENT DU PARC
DES CIGALES**

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour des travaux d'aménagements paysagers sur diverses rues et l'aménagement du parc des Cigales;

ATTENDU que sept soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants:

| Soumissionnaires | Montant (incluant les taxes) |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Les Terrassements Multi-Paysages inc. | 961 757,83 \$ |
| PNG Projets d'aménagements inc. | 1 013 624,78 \$ |
| Aménagements Sud-Ouest | 1 049 119,28 \$ |

ATTENDU que pour les fins d'octroi de contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 1 077 738 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux d'aménagements paysagers sur diverses rues et l'aménagement du parc des Cigales au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Terrassements Multi-Paysages inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 961 757,83 \$, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro Génie / 2016-07 et à la soumission retenue.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1357-E (GE1304).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-06-205

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX CIVILS ÉLECTRIQUES ET DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA PATINOIRE DU PARC ÉMILIE-GAMELIN

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour des travaux civils électriques et des travaux électriques pour l'éclairage de la patinoire du parc Émilie-Gamelin;

ATTENDU que cinq entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que les soumissionnaires sont les suivants:

| Soumissionnaires | Montant (incluant les taxes) |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Néolect inc. | 46 501,64 \$ |
| Le Groupe LML Itée | 50 560,26 \$ |
| Poulin Électrique inc. | 57 062,09 \$ |
| Les entreprises Raymond Désilets Itée | 63 236,25 \$ |

ATTENDU que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 54 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux civils électriques et des travaux électriques pour l'éclairage de la patinoire du parc Émilie-Gamelin, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Néolect inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 46 501,64 \$. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-16-109 et à la soumission retenue.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1383-E (TP1634).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-06-206

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE AVEC CABINE D'ÉQUIPE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture d'une camionnette avec cabine d'équipe;

ATTENDU que dix entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que les soumissionnaires sont les suivants:

| Soumissionnaires | Montant (incluant les taxes) |
|--|-------------------------------------|
| Rive-Sud Chrysler Dodge inc. | 56 209,03 \$ |
| <u>Brossard Chevrolet Buick GMC inc.</u> | <u>60 591,83 \$</u> |
| P. E. Boisvert Auto ltée | 61 416,20 \$ |

ATTENDU que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 60 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture d'une camionnette avec cabine d'équipe, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Brossard Chevrolet Buick GMC inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 60 591,83 \$. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-16-110 et à la soumission retenue.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1383-E (TP0632).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-06-207

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION 6 ROUES AVEC BENNE BASCULANTE ET ÉQUIPEMENTS À NEIGE

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la fourniture d'un camion 6 roues avec benne basculante et équipements à neige;

ATTENDU que seule la soumission suivante a été reçue:

| Soumissionnaires | Montant du camion | Montant des options | Rachat du véhicule actuel de la Ville | Montant total (incluant les taxes) |
|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| Garage Laguë Itée | 272 166,52 \$ | 58 142,86 \$ | 9 198 \$ | 321 111,38 \$ |

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 285 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture d'un camion 6 roues avec benne basculante et équipements à neige au plus bas soumissionnaire conforme, soit Garage Laguë Itée, au prix forfaitaire soumissionné de 321 111,38 \$, taxes incluses, incluant le prix du camion au montant de 272 166,52 \$, plus les options choisies (bras d'arrosage, porte supplémentaire côté passager, garantie sur le groupe motopropulseur et garantie sur le système DPF) au montant de 58 142,86 \$, moins le rachat du véhicule actuel de la Ville au montant de 9 198 \$, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-16-111 et à la soumission retenue.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1383-E (TP1118).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-06-208

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES AVEC CHÂSSIS DE TYPE « CLEAR FRAME »

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la fourniture d'un camion 10 roues avec châssis de type « clear frame »;

ATTENDU que seule la soumission suivante a été reçue:

| Soumissionnaires | Montant du camion | Montant des options | Rachat du véhicule actuel de la Ville | Montant total (incluant les taxes) |
|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| Garage Laguë Itée | 132 126,97 \$ | 6 508 \$ | 5 978,70 \$ | 133 630,84 \$ |

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 150 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues avec châssis de type « clear frame » au plus bas soumissionnaire conforme, soit Garage Laguë Ltée, au prix forfaitaire soumissionné, soit 133 630,84 \$, incluant le prix du camion au montant de 132 126,97 \$, les options choisies (garantie sur le groupe motopropulseur et garantie sur le système DPF), au montant de 6 508 \$, moins le rachat du véhicule actuel de la Ville au montant de 5 978,70 \$, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-16-112 et à la soumission retenue.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1383-E (TP1319).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-06-209

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS, LOGICIELS ET SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE PROJET DE REHAUSSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE VIRTUALISATION

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture d'équipements, logiciels et services professionnels dans le projet de rehaussement des infrastructures de virtualisation;

ATTENDU que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que les soumissionnaires sont les suivants:

| Soumissionnaires | Montant (incluant les taxes) |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Prival ODC inc. | 77 891,46 \$ |
| Hypertec Systèmes inc. | 106 427,78 \$ |

ATTENDU que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 82 600 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture d'équipements, logiciels et services professionnels dans le projet de rehaussement des infrastructures de virtualisation, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Prival ODC inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 77 891,46 \$. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro FI-16-001 et à la soumission retenue.

D'AUTORISER la trésorière ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1367-E (FI1304).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-06-210

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 3 juin 2016 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 1 050 192,61 \$ pour les activités financières, de 175 684,21 \$ pour les activités d'investissement et de 1 421 718,57 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2016-06-211

AUTORISATION DONNÉE AU GROUPE CONSEIL GÉNIPUR INC. DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION, À L'AUTORISATION OBTENUE, AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PLAN QUINQUENNAL DU DOMAINE DE LA NATURE

ATTENDU l'autorisation donnée au Groupe Conseil Génipur inc., en vertu de la résolution numéro 2012-07-288, à soumettre les plans et devis relatifs au projet de prolongement des services municipaux pour le développement du Domaine de la nature au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), aux fins de l'obtention de l'autorisation ou du certificat d'autorisation, selon le cas;

ATTENDU que la rue du Vice-Roi aura un nouveau tracé;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Groupe Conseil Génipur inc. à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) une demande de modification à l'autorisation obtenue en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* dans le cadre du projet de prolongement de la rue du Vice-Roi.

DE CONFIRMER:

- qu'un programme d'exploitation et d'entretien a été élaboré pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales qui seront mises en place;
- que la Ville de La Prairie s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;
- que la Ville de La Prairie s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée

ADOPTÉE

2016-06-212

AUTORISATION DE SIGNATURE - ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT D'UN IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acceptation de l'offre d'achat d'un immeuble excédentaire connu et désigné comme étant une partie du lot 3 418 068 du cadastre du Québec, en voie de remplacement et qui sera connu comme étant le lot 5 833 561 du cadastre du Québec, d'une superficie de 743,2 mètres carrés, appartenant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

D'AUTORISER cette dépense et d'approprier la somme de soixante-neuf mille dollars (69 000 \$), plus les taxes applicables, à l'excédent non affecté.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-06-213

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE LICENCE TYPE À L'USAGE DES MEMBRES DE PRETNUMERIQUE.CA - BIBLIOTHÈQUES.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de licence type à l'usage des membres de PRETNUMERIQUE.CA – Bibliothèques, à intervenir avec BIBLIOPRESTO.CA relativement au prêt numérique de livres numériques.

Ce contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités de la licence d'accès de la plateforme PRETNUMERIQUE.CA et d'utilisation des documents de celle-ci consentie par BIBLIOPRESTO.CA.

Le coût approximatif annuel pour la Ville sera de 1 200\$, plus les taxes applicables.

Ledit contrat prendra effet le 29 août 2016 et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-06-214

DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS DANS LE CADRE DU DÉFI 350 LA PRAIRIE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs, monsieur Pierre Brodeur, ou en son absence le coordonnateur aux activités de loisir, monsieur Frédérik Pepin, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au Défi 350 La Prairie 2016 devant avoir lieu le 10 septembre 2016.

ADOPTÉE

2016-06-215

ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ et résolu :

D'ADOPTER la politique culturelle, dont les enjeux, la mission, la vision et principes directeurs, les orientations et axes d'intervention sont énoncés dans le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

ÉNONCÉ DE POLITIQUE PRÉLIMINAIRE



Comité de la politique culturelle de La Prairie

Version révisée par le comité de la politique culturelle le 19 mai 2016

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| 1. MOT DU MAIRE..... | 3 |
| 2. MOT DU PRÉSIDENT..... | 3 |
| 3. PRÉAMBULE..... | 4 |
| 4. ENJEUX..... | 5 |
| 5. MISSION, VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS..... | 6 |
| 6. ORIENTATIONS ET AXES D'INTERVENTION..... | 7 |
| 7. MISE EN ŒUVRE..... | 10 |
| 8. REMERCIEMENTS..... | 11 |
| ANNEXE: LEXIQUE..... | 11 |

1. MOT DU MAIRE

À venir...

2. MOT DU PRÉSIDENT

À venir...

3. PRÉAMBULE

Proposition de texte à être figolé par le département des communications :

Fière de son noyau villageois rappelant ses trois siècles d'histoire, déclaré site patrimonial depuis 1975, et portée par le dynamisme de ses organismes culturels et de ses citoyens, la Ville de La Prairie souhaite poursuivre son développement culturel en s'appuyant sur des assises solides et une direction claire. C'est ce que constitue la politique culturelle, un outil précieux qui guidera les actions à entreprendre tant par la Ville que par ses partenaires, sur la base d'une vision rassembleuse et d'objectifs communs.

Depuis l'été 2015, le comité mis sur pied pour mener à bien le projet de politique culturelle s'est affairé à dresser un portrait de la situation en matière de culture et de patrimoine. Il en est ressorti un bilan de l'offre culturelle locale ainsi que des constats dégageant nos forces et nos faiblesses, et identifiant des opportunités qui s'offrent à nous et des contraintes avec lesquelles nous devons composer. Au cours de la consultation publique tenue au printemps 2016, les commentaires et suggestions des participants ont été recueillis, permettant d'enrichir le diagnostic, de préciser les enjeux, de développer des orientations et de mettre sur la table de nombreuses pistes d'action. Fort de cette implication active des citoyens, le comité culturel s'est appuyé sur les commentaires reçus pour poursuivre le processus d'élaboration de la politique, afin de faire de ce projet un véritable plan d'intervention culturelle pour les années à venir.

4. ENJEUX

Les principaux enjeux se dégageant du diagnostic et constituant des défis à relever qui doivent être pris en compte dans la politique culturelle sont les suivants:

- La mise en valeur de notre site patrimonial;
- L'apport de la culture au développement des jeunes;
- Le développement et l'optimisation de l'offre culturelle;
- La promotion et la diffusion dynamique de l'offre culturelle.

5. MISSION, VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS

Mission

La politique culturelle de la Ville de La Prairie se veut un cadre de référence pour soutenir le dynamisme culturel qui caractérise la municipalité ainsi qu'un engagement social se mobilisant autour d'une même philosophie de développement. Elle est un outil appuyant la consolidation des acquis et la poursuite de l'innovation dans l'offre culturelle. Elle vise ultimement un enrichissement de la vie des citoyens de tous âges et des intervenants du milieu culturel.

Vision

La Ville de La Prairie et ses partenaires de l'action culturelle comptent parvenir à :

| |
|--|
| Susciter l'intérêt et la participation de tous les citoyens à la vie culturelle de La Prairie et forger une identité culturelle propre à notre communauté. |
|--|

Principes directeurs

Les principes directeurs suivants reflètent les valeurs portées par la Ville de La Prairie et guideront la prise des décisions en matière de développement culturel :

- La culture favorise le développement de **liens communautaires** et du **sentiment d'appartenance** à une collectivité.
- La pratique culturelle doit être rendue **accessible** à tous, tant sur le plan physique que financier et intellectuel.
- La culture contribue à **l'épanouissement** des individus, dans le plaisir et la découverte.
- La vitalité de la municipalité repose entre autre sur son **dynamisme culturel**.

6. ORIENTATIONS ET AXES D'INTERVENTION

Orientations

Élaborées en réponse aux enjeux identifiés, les orientations suivantes représentent les principaux créneaux dans lesquelles la Ville entend concentrer ses interventions :

- ORIENTATION 1: Accroître la mise en valeur du Vieux La Prairie et des berges du fleuve**
- ORIENTATION 2: Favoriser la mise en contact des jeunes avec la culture**
- ORIENTATION 3: Proposer une offre culturelle diversifiée, rejoignant tous les segments de la population**
- ORIENTATION 4: Renforcer les partenariats, la communication et la diffusion de l'offre culturelle**

Axes d'intervention

ORIENTATION 1: Accroître la mise en valeur du Vieux La Prairie et des berges du fleuve

Axes d'intervention

- Utiliser les nouvelles technologies pour mettre en valeur le site patrimonial
- Créer des événements ou des éléments d'interprétation mettant en valeur le bassin de La Prairie et les berges du fleuve
- Accentuer la visibilité et la valorisation du site patrimonial
- Poursuivre les efforts d'aménagement du Vieux La Prairie

ORIENTATION 2: Favoriser la mise en contact des jeunes avec la culture

Axes d'intervention

- Adapter les outils de promotion de la culture à la clientèle jeunesse
- Développer l'offre d'activités destinées aux jeunes
- Utiliser la médiation culturelle pour rendre la culture plus accessible aux jeunes
- Réaliser des projets collaboratifs avec le milieu scolaire et préscolaire

ORIENTATION 3: Proposer une offre culturelle diversifiée, rejoignant tous les segments de la population

Axes d'intervention

- Développer la bibliothèque en tant que troisième lieu¹
- Poursuivre le développement des services virtuels et hors les murs de la bibliothèque

¹ Le concept de troisième lieu, né dans les années 1980, réfère à un espace dédié à la vie sociale, après le domicile (premier lieu) et le travail ou l'école (deuxième lieu). Ainsi, la bibliothèque qui applique ce concept devient un espace d'échanges et d'activités pouvant intégrer divers nouveaux services liés au domaine du développement des connaissances.

- Développer l'offre d'activités destinées aux adultes de 25-35 ans et aux aînés
- Favoriser l'accessibilité aux activités pour tous les segments de population
- Créer des événements thématiques ou reliés à l'identité locale
- Proposer des spectacles et activités sortant des créneaux populaires habituels
- Optimiser l'usage des lieux et équipements culturels existants
- Évaluer les opportunités d'utiliser de nouveaux lieux pour la pratique et la diffusion culturelles
- Accroître les activités de médiation culturelle
- Encourager l'établissement de commerces et d'organisations à vocation culturelle

ORIENTATION 4: Renforcer les partenariats, la communication et la diffusion de l'offre culturelle

Axes d'intervention

- Favoriser les partenariats entre organismes, entre municipalités et avec d'autres secteurs d'activités
- Faciliter les rencontres entre artistes
- Encourager et reconnaître l'implication des bénévoles
- Varier les moyens de diffusion de la programmation pour en faciliter l'accès à tous
- Regrouper l'information sur l'ensemble de l'offre culturelle
- Accroître les moyens de promotion de la culture
- Favoriser la visibilité des artistes, artisans et organismes locaux

7. MISE EN ŒUVRE

Le succès de cette politique culturelle est tributaire de la mise en place de conditions permettant sa mise en œuvre :

- L'identification des besoins et des attentes des citoyens en matière d'activités culturelles;
- L'élaboration d'un plan d'action réaliste, comportant des objectifs, des indicateurs de performance qui permettront d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs fixés, l'identification du responsable de chaque action et de ses partenaires et enfin, un échéancier de réalisation;
- La coordination et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action par la désignation d'un porteur de dossier et la mise en place d'un comité culturel permanent.

8. REMERCIEMENTS

À venir...

ANNEXE: LEXIQUE

Pour des fins de compréhension commune, la présente politique culturelle s'appuie sur les définitions suivantes:

Arts de la scène: Regroupent les secteurs du théâtre, de la musique, de la danse et des variétés.

Arts médiatiques: Infographie, audiographie, holographie, technique au laser, traitement par l'informatique de l'image et du son, cinéma, vidéo et autres.

Arts visuels: Pratiques de recherche et de création en peinture, sculpture, estampe, dessin, illustration, arts textiles, photographie, installation, bande dessinée, performance et toute autre forme d'expression de même nature.

Développement durable: Un développement qui permet de répondre aux besoins de la génération actuelle sans remettre en cause la capacité des générations futures à répondre aux leurs ; un développement qui concilie les dimensions sociales, économiques et environnementales ; la culture est de plus en plus reconnue comme le quatrième pilier du développement durable.

Médiation culturelle: Un ensemble d'actions et de moyens visant à créer des situations d'échange et de rencontre entre les citoyens et les artistes et artisans.

Métiers d'art: Production d'œuvres destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression et exprimées par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière.

Patrimoine culturel: Il est constitué de personnages, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel.

Pratique culturelle: Activité à laquelle une personne s'adonne en amateur ou professionnellement dans le but d'apprendre à maîtriser une technique, d'explorer sa créativité. Dans ce contexte, la pratique culturelle peut être une activité de formation, de création ou de production se réalisant à divers niveaux, tels ceux liés à la sensibilisation et à l'initiation, au développement ou encore au perfectionnement.

2016-06-216

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA VILLE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

DE NOMMER le directeur du Service des loisirs, monsieur Pierre Brodeur, à titre de délégué de la Ville pour assister à l'assemblée générale annuelle de Loisir et Sport Montérégie qui se tiendra le 22 septembre 2016 à Longueuil.

ADOPTÉE

2016-06-217

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UNE CHEF DE DIVISION AU CONTRÔLE FINANCIER ET APPROVISIONNEMENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que madame Émilie Bouthillette a été embauchée à titre de chef de division au contrôle financier et approvisionnement au Service des travaux publics en vertu de la résolution portant le numéro 2015-11-387 adoptée le 2 novembre 2015;

ATTENDU que madame Bouthillette est entrée en fonction le 16 novembre 2015;

ATTENDU qu'elle était soumise à une période d'essai de six mois de travail continu;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'ACCORDER à madame Émilie Bouthillette, le statut d'employée permanente au poste de chef de division au contrôle financier et approvisionnement au Service des travaux publics, tel statut étant effectif à compter du 16 mai 2016.

ADOPTÉE

2016-06-218

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE
D'UNE SECRÉTAIRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU que suivant la convention collective des employés de bureau, un employé à l'essai au poste de secrétaire devient permanent après quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables de service continu à l'emploi de la Ville;

ATTENDU que la période d'essai de madame Monique Tougas au poste de secrétaire permanente à semaine réduite au Service de sécurité incendie s'est terminée le ou vers le 10 mai 2016;

ATTENDU que la Ville est satisfaite du travail effectué par madame Tougas;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

QUE madame Monique Tougas soit reconnue employée permanente au poste de secrétaire permanente à semaine réduite au Service de sécurité incendie, aux conditions de la convention collective des employés de bureau, et ce, dès l'expiration de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2016-06-219

**NOMINATION D'UNE COMMIS PERMANENTE À SEMAINE RÉDUITE À
LA BIBLIOTHÈQUE LÉO-LECAVALIER**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Maryse Veillette au poste de commis permanente à semaine réduite à la bibliothèque Léo-Lecavalier.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique (employés cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le 7 juin 2016 et elle sera soumise à une période d'essai de 90 jours à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-06-220

DÉMISSION AU POSTE D'INSPECTEUR EN PRÉVENTION DES INCENDIES ET TRANSFERT AU POSTE DE POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Jean-Michel Drouin au poste d'inspecteur en prévention des incendies au Service de sécurité incendie. Cette démission a pris effet le 22 mai 2016.

D'ACCEPTER la demande de transfert de monsieur Jean-Michel Drouin à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie et ce, à compter du 22 mai 2016.

Ce transfert est fait aux conditions de la convention collective des pompiers à temps partiel de la Ville de La Prairie.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-06-221

DÉMISSION D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Dany Belzil au poste de pompier au Service de sécurité incendie. Cette démission a pris effet le 25 mai 2016.

DE REMERCIER monsieur Belzil pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2016-06-222

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, ainsi que le directeur du Service de sécurité incendie, à signer la convention collective 2015-2018 entre la Ville de La Prairie et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501).

Cette convention entrera en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2018.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-06-223

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DES JEUDIS DU VIEUX-LA PRAIRIE

ATTENDU la tenue de l'événement « Jeudis du Vieux-La Prairie », organisé par la Ville, entre le 30 juin et le 11 août prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture des tronçons de rues suivants, entre 15 h 30 et 22 h 30, les jeudis 30 juin, 7, 14, 21 et 28 juillet ainsi que les 4 et 11 août 2016 pour la tenue des Jeudis du Vieux-La Prairie:

- chemin de Saint-Jean, entre les rues Saint-Laurent et Sainte-Marie;
- rue Sainte-Marie, entre le chemin de Saint-Jean et la rue Saint-Georges;

tout en permettant, et ce en tout temps, un corridor de 5 mètres pour les véhicules d'urgence.

D'ADRESSER une copie de la présente résolution au Service des travaux publics, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'au CIT Le Richelain à titre d'information.

ADOPTÉE

2016-06-224

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE POUR UNE FÊTE DE QUARTIER – RUE MÉDARD-HÉBERT

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture de la rue Médard-Hébert, entre les adresses civiques 195 et 335, le 11 juin 2016 de 15 h à 24h pour la tenue d'une fête de quartier.

D'ADRESSER une copie de la présente résolution au Service des travaux publics, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'au CIT Le Richelain, à titre d'information.

ADOPTÉE

2016-06-225

DON D'HABITS DE COMBAT INCENDIE AU HONDURAS VIA LE PROJET TELA BOMBEROS

ATTENDU que Tela Bomberos est un projet d'entraide, qui a été mis sur pied au Québec, afin d'améliorer la sécurité des pompiers au Honduras, en leur donnant des équipements de service incendie, désuets au Québec, mais qui pourront être utilisés là-bas;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie à remettre au projet Tela Bomberos du Honduras, cinq manteaux et six pantalons d'habits de combat incendie ayant dépassé la norme de 10 ans de service.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DES RENCONTRES TENUES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 6 AVRIL 2016 ET LE 4 MAI 2016

Les membres du conseil prennent connaissance de ces procès-verbaux, qui seront déposés aux archives de la Ville.

2016-06-226

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-025 RELATIVE À L'IMPLANTATION PROJÉTÉE D'UNE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE AU 20, RUE DU MOISSONNEUR - LOT 5 595 001 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 20, rue du Moissonneur (lot 5 595 001 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à rendre conforme l'implantation d'une construction résidentielle en structure contiguë à 6,77 mètres de la limite arrière du terrain au lieu des 8 mètres prévus au règlement de zonage numéro 1250. La dérogation, si acceptée, sera de l'ordre de 1,23 mètre.

ATTENDU la recommandation 2016-30 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 4 mai 2016;

ATTENDU l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU qu'aucune question ou commentaire n'a alors été soumis à l'attention du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-06-227

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-032 RELATIVE AU LOTISSEMENT PROJETÉ D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL AU 191, RUE SAINT-HENRI - LOT 1 916 703 EN VOIE D'ÊTRE MODIFIÉ ET REMPLACÉ PAR LE LOT 5 871 246 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 191, rue Saint-Henri (lot 1 916 703 en voie d'être modifié et remplacé par le lot 5 871 246 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à rendre conforme le nouveau lotissement du terrain où est implantée une construction résidentielle unifamiliale en structure isolée. Le terrain aura une profondeur de 20,48 mètres au lieu des 28 mètres prévus au règlement de zonage numéro 1250. La dérogation, si acceptée, sera de l'ordre de 7,2 mètres

ATTENDU la recommandation 2016-35 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 4 mai 2016;

ATTENDU l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU qu'aucune question ou commentaire n'a alors été soumis à l'attention du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

Une autorisation émanant du ministère de la Culture et des Communications devra avoir été délivrée avant le début des travaux.

ADOPTÉE

2016-06-228

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-029
CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL, ASSUJETTIE
AU SECTEUR PIIA « VITRINE AUTOROUTIÈRE COMMERCIALE » -
985, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS, LOCAL 110 - PANNIZZA - ZONE
C-302**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-32 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-029 concernant un projet d'affichage commercial pour l'immeuble situé au 985, boulevard des Prés-Verts, local 110 (Pannizza).

ADOPTÉE

2016-06-229

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-030
CONCERNANT UN PROJET DE RÉNOVATION RÉSIDENITIELLE,
ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « LA CITIÈRE » - 185, RUE BEAUMONT
- ZONE H-138**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-33 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-030 concernant un projet de rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 185, rue Beaumont, à la condition stipulée dans la recommandation.

ADOPTÉE

2016-06-230

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-031
CONCERNANT LA RÉNOVATION D'UNE CONSTRUCTION
ACCESSOIRE, ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA « SITE
PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 191, RUE SAINT-HENRI - ZONE H-024**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-34 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-031 concernant la rénovation d'une construction accessoire pour l'immeuble situé au 191, rue Saint-Henri.

Une autorisation émanant du ministère de la Culture et des Communications devra avoir été délivrée avant le début des travaux.

ADOPTÉE

2016-06-231

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-033
CONCERNANT UNE CONSTRUCTION RÉSIDEN­TIELLE PROJÉTÉE
COMPRENANT TROIS LOGEMENTS, ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA
« SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 370 À 374, RUE SAINT-
LAURENT - ZONE (ZONE H-024)**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-36 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-033 concernant une construction résidentielle projetée comprenant trois logements au 370 à 374, rue Saint-Laurent, aux conditions stipulées dans la recommandation.

Une autorisation émanant du ministère de la Culture et des Communications devra avoir été délivrée avant le début des travaux.

ADOPTÉE

2016-06-232

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-034
CONCERNANT UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE DE TYPE
TERRASSE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD
TASCHEREAU » - 170, BOULEVARD TASCHEREAU - SOGEN - ZONE
C-124**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-37 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-034 concernant une construction accessoire de type terrasse pour l'immeuble situé au 170, boulevard Taschereau (Sogen), aux conditions stipulées dans la recommandation.

ADOPTÉE

2016-06-233

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-037
CONCERNANT UN AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL, ASSUJETTIE AU
SECTEUR PIIA « CHEMIN DU SAULT-SAINT-LOUIS - À L'EST DE LA
RUE SALABERRY (PARCOURS RIVERAIN) » - 1205, CHEMIN DU
SAULT-SAINT-LOUIS - ZONE H-704**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-38 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-037 concernant un agrandissement résidentiel pour l'immeuble situé au 1205, chemin du Sault-Saint-Louis.

ADOPTÉE

2016-06-234

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-036
CONCERNANT UNE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DE TYPE
HABITATION COLLECTIVE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA
« DOMAINE DE LA NATURE » - 125, AVENUE DE LA BELLE-DAME -
ZONE H-330-2**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-39 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-036 concernant une construction résidentielle de type habitation collective au 125, avenue de la Belle-Dame, aux conditions stipulées dans la recommandation et selon les corrections montrées au plan d'architecture préparé par Daniel Levasseur, architecte, feuillet A-300, daté du 2 juin 2016 et selon la perspective couleur datée du 3 juin 2016 .

ADOPTÉE

2016-06-235

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-019
CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL, ASSUJETTIE
AU SECTEUR PIIA « VITRINE AUTOROUTIÈRE COMMERCIALE » -
985, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS, LOCAL 100 - DAIRY QUEEN -
ZONE C-302**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-40 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-019 concernant un projet d'affichage commercial pour l'immeuble situé au 985, boulevard des Prés-Verts, local 100 (Dairy Queen).

ADOPTÉE

2016-06-236

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-039 CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DE SAINT-JEAN » - 1200, CHEMIN DE SAINT-JEAN - MARCHÉ DES JARDINIERS - ZONE C-405

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-41 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-039 concernant un projet d'affichage commercial pour l'immeuble situé au 1200, chemin de Saint-Jean (Marché des Jardiniers).

ADOPTÉE

2016-06-237

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-040 CONCERNANT UN PROJET DE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « FAUBOURG » - 292, RUE SAINTE-CATHERINE - ZONE H-021

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-42 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-040 concernant un projet de rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 292, rue Sainte-Catherine.

ADOPTÉE

2016-06-238

RECOMMANDATION À LA CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION VISANT LE LOTISSEMENT, L'ALIÉNATION ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT 5 645 471 DU CADASTRE DU QUÉBEC (MONTÉE SAINT-GRÉGOIRE)

ATTENDU que la société en commandite Gaz Métro entend procéder à l'implantation d'une vanne de sectionnement sur une partie du lot 5 645 471 du cadastre du Québec à La Prairie;

ATTENDU que la demande est déposée par la firme Groupe Conseil UDA inc., mandataire au dossier de la société en commandite Gaz Métro;

ATTENDU que Gaz Métro détient une servitude sur ce lot, enregistrée le 14 août 1973 sous le numéro 113523, circonscription foncière de La Prairie, d'une largeur de 9,1 mètres aux fins d'une conduite de gaz en acier de 406,4 millimètres de diamètre;

ATTENDU que les travaux d'implantation de la vanne de sectionnement sont prévus vers la mi-année en 2017;

ATTENDU que ces travaux sont nécessaires en raison de l'augmentation de la densité de la population dans le secteur;

ATTENDU que, dans le cadre de ce projet, la firme Groupe Conseil UDA inc., mandataire de la société en commandite Gaz Métro, doit déposer une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 5 645 471 du cadastre du Québec;

ATTENDU que la demande implique la vente de l'emplacement visé, d'une superficie d'environ 225 mètres carrés (environ 15 mètres par 15 mètres);

ATTENDU que les propriétaires du terrain visé par la demande sont madame Lyne Montpetit Bachand et monsieur Pierre Bachand;

ATTENDU que le lot 5 645 471 du cadastre du Québec est situé dans la zone A-803 en vertu du règlement de zonage numéro 1250;

ATTENDU que le projet du requérant est conforme à la réglementation de zonage applicable dans cette zone;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande de la firme Groupe Conseil UDA inc, mandataire au dossier de la société en commandite Gaz Métro, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant le lotissement et l'aliénation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 5 645 471 du cadastre du Québec (montée Saint-Grégoire) en vue de l'aménagement d'une vanne de sectionnement.

ADOPTÉE

2016-06-239

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU que la politique culturelle de la Ville permet l'accès à un financement provenant du ministère de la Culture et des Communications (MCC), par la réalisation d'une entente de développement culturel;

ATTENDU que la direction de la Montérégie a réservé, pour l'année financière 2016-2017, une enveloppe budgétaire à la Ville de La Prairie pour la signature d'une telle entente;

ATTENDU qu'une somme maximale de 180 000 \$ pourrait être accordée à la Ville, par le MCC, pour la réalisation de projets concernant les festivités du 350^e, la valorisation du patrimoine, la promotion et l'animation du livre et de la lecture et pour l'amélioration des espaces de la bibliothèque, et ce, conditionnellement à ce que la Ville finance 60% des projets d'immobilisations et que le MCC en finance 40%;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Ville de La Prairie donne son accord afin de procéder à la négociation et à la signature d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour un montant de 180 000 \$.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de développement culturel avec le MCC.

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs, monsieur Pierre Brodeur, ou en son absence, le régisseur culturel, madame Nathalie Croteau, à signer tous les autres documents relatifs à ladite entente.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2016-06-240

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 45

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Danielle Simard, greffière